



PARODONTIE

Les Programmes d'entraînement en spécialité dentaire procéderont à une évaluation détaillée des titres professionnels; cet exercice fera partie du processus d'admission. Les listes de contrôle suivantes sont des guides pour aider les demandeurs potentiels à évaluer leur éligibilité à l'admission et doivent être soumises en même temps que le formulaire de demande. Tel que mentionné précédemment, pour plus d'information concernant les programmes canadiens de spécialité consultez le site WEB de la Commission d'agrément dentaire du Canada.

1. Le programme de spécialité d'où le demandeur a obtenu son diplôme est situé dans une Faculté/Collège/École de médecine dentaire, lequel/laquelle est situé(e) dans une université sanctionnée par le gouvernement pour décerner des diplômes.
2. Tous les demandeurs qui font une demande dans ce programme doivent posséder un DDS/DMD ou l'équivalent.
3. Le programme de spécialité du demandeur s'échelonne sur un minimum de 3 années académiques consécutives (minimum de 33 mois) d'étude à plein temps.
4. Le programme de spécialité du demandeur contenait des énoncés d'objectifs/de résultats paraissent, selon le demandeur et compte tenu des limites inhérentes au fait de ne disposer que de documents écrits, comparables à ceux d'un programme canadien.
5. Les horaires du programme de spécialité du demandeur définissent clairement la portion didactique et la portion clinique et paraissent, selon le demandeur et compte tenu des limites inhérentes au fait de ne disposer que de documents écrits, comparables à ceux d'un programme canadien.
6. Les plans de cours du programme de spécialité du demandeur définissent clairement les objectifs des cours, les contenus et les méthodes d'évaluation.
7. Les méthodes d'enseignement et les activités d'apprentissage (incluant les patients à soigner) sont paraissent, selon le demandeur et compte tenu des limites inhérentes au fait de ne disposer que de documents écrits, comparables à ceux d'un programme canadien.
8. Le programme de spécialité du demandeur doit assurer la participation de l'étudiant en recherche reliée à la Parodontie, soit en clinique, soit en laboratoire.
9. L'enseignement des sciences de base et des sciences cliniques doit être intégré et de niveau et paraissent, selon le demandeur et compte tenu des limites inhérentes au fait de ne disposer que de documents écrits, comparables à ceux d'un programme canadien dans tous les domaines suivants :
 - Contrôle de la douleur et de l'anxiété
 - Biostatistique, Bioéthique et Méthodologie de la recherche
 - Dentisterie implantaire
 - Épidémiologie
 - Éthique
 - Anatomie : tête et cou
 - Immunologie et Infection
 - Urgences médicales
 - Microbiologie et virologie
 - Anatomie microscopique des tissus buccaux
 - Médecine buccale
 - Pathologie- Générale et Buccale
 - Pharmacologie et Thérapeutique

10. Le contenu du programme du demandeur tel que détaillé dans les descriptions de cours est compatible avec l'étendue et paraît, selon le demandeur et compte tenu des limites inhérentes au fait de ne disposer que de documents écrits, compatible avec l'étendue et la profondeur d'un programme canadien, ce qui inclut que les diplômés sont compétents à :
- obtenir et maintenir à long terme des dossiers de patients précis et compréhensifs;
 - interpréter des radiographies se rapportant au diagnostic des maladies parodontales et aux implants dentaires ;
 - formuler un diagnostic et un pronostic ;
 - développer un plan de traitement compréhensif ;
 - comprendre et discuter de la justification d'une thérapie;
 - évaluer de façon critique les résultats d'un traitement ;
 - intégrer les concepts courants de d'autres disciplines à la parodontie ;
 - organiser, développer, mettre en place et évaluer des programmes de contrôle de maladies parodontales pour les patients, ce qui inclut :
 - organiser, développer, mettre en place et évaluer un programme de rappel de patients et fournir des thérapies de maintenance ;
 - organiser, développer, mettre en place un programme de contrôle de l'infection dans le cadre d'une pratique dentaire.
11. Le contenu du programme du demandeur a fourni des expériences cliniques suffisantes et de niveau de deuxième cycle, ce qui inclut (avec connaissance approfondie de la raison d'être, les avantages et désavantages de chaque mode de traitement) :
- Détartrage et aplanissement de racine ;
 - L'utilisation d'agents chimio-thérapeutiques comme adjuvants pour prévenir, traiter et/ou contrôler les maladies parodontales ; ceci inclut, sans y être limité, la médication topique et systémique et leurs systèmes d'application ;
 - Gingivectomie/gingivoplastie ;
 - Lambeaux gingival/mucopériosté : lambeau gingival, lambeau positionné apicalement, lambeau positionné coronairement ;
 - Résection chirurgicale osseuse parodontale (ostéoplastie et ostectomie) ;
 - Hémisection de dent et résection de racine dans la prise en charge de la maladie parodontale ;
 - Extraction de dent au cours du traitement parodontal ;
 - Thérapies de régénération parodontale à l'aide de greffe osseuse ou de substitution à la greffe osseuse et de régénération tissulaire guidée ;
 - Traitement occlusal : ajustement occlusal/meulage sélectif ; stabilisation/jumelage, plaque buccale ;
 - Prise en charge de lésions endodontiques-parodontiques ; le traitement doit se faire en consultation avec les individus qui assument la responsabilité de compléter ou surveiller le traitement endodontique ; et
 - Procédures parodontales fonctionnelles et esthétiques : augmentation gingivale, augmentation de la crête, tissu conjonctif et greffes pédiculées ;
 - Enseignement clinique en implantologie dentaire : préparation chirurgicale du site de l'implant, mise en place chirurgicale de l'implant, maintenance et prise en charge des tissus péri-implantaires ;
12. Le programme doit fournir des expériences axées sur les méthodes de contrôle de la douleur et de l'anxiété afin d'atteindre un niveau profond de connaissance en sédation consciente et de compétence dans plus qu'une méthode de sédation consciente.
13. Le programme de spécialité du demandeur possède des processus qui permettent d'évaluer la compétence des étudiants et d'assurer qu'ils rencontrent les objectifs et les résultats énoncés.



ASSOCIATION of CANADIAN
FACULTIES of DENTISTRY



L'ASSOCIATION des FACULTÉS
DENTAIREs du CANADA

14. Le contenu du curriculum doit se situer à un niveau avancé et parait, selon le demandeur et compte tenu des limites inhérentes au fait de ne disposer que de documents écrits, comparable à celui d'un programme canadien de cycle supérieur.
15. Le programme de spécialité du demandeur fournit, en clinique, suffisamment d'expériences auprès des patients pour atteindre une compétence de niveau moderne en Parodontie.

Je comprends et accepte le fait qu'il n'y ait qu'un nombre limité de places dans les Programmes d'évaluation et d'entraînement en spécialité dentaire et que d'être accepté dans un de ces Programmes n'est pas garanti. De plus je comprends et accepte que ma perception et mon appréciation personnelles à l'égard de la comparaison que j'ai faite entre mon programme de spécialité et un programme canadien de spécialité agréé ne constituent pas en soi une détermination officielle d'équivalence entre les deux programmes. Cette détermination sera faite après que j'aurai passé avec succès l'Examen des connaissances communes à toutes les spécialités dentaires et l'Évaluation des Programmes d'entraînement en spécialité dentaire.

Signature du demandeur

Date

Révisé février 2010